

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 02.06.2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE, Adjoints
Mrs DURAND, HOUE, PHILIPPE et Mmes RENAUD, ROBLIN et TUERO.

Absents excusés : P. BUREL représenté par P. DURAND
A. HARDOIN représentée par N. HOUE
C. LEGAY représentée par P. TUERO
A. NAVARRE représentée par F. RENAUD
D. TALFUMIER représenté par A. GEORGE

Secrétaire de séance : G. PHILIPPE

Convocation du : 24.05.2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Procède au tirage au sort** des membres du jury criminel pour l'année 2018 sur la liste électorale.
- **Décide** des travaux à réaliser dans le cadre du dossier amendes de police 2017 : installation de potelets de sécurité au pourtour du parvis de l'église, **charge** le maire de monter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- **Accepte** de rembourser à un habitant de Choisy en Brie, son acompte versé suite à l'annulation de la location de la salle polyvalente pour raison de santé, conformément aux termes du contrat de location de la salle polyvalente.
- **Autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes organisé par le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour des levés topographiques concernant l'éclairage public,
- **Donne son accord** à l'adhésion de la commune de Saint Rémy de la Vanne au syndicat mixte fermé d'assainissement SIANE pour la compétence assainissement non collectif.
- **Accepte** de participer au financement de 3 voyages organisés par le collègue Jean Campin de la Ferté-Gaucher au profit des élèves dont 19 résident sur la commune, à hauteur de 475 euros.

Le Maire informe :

- De l'évolution de la vente du terrain du Vannetin et des difficultés rencontrées à cause des zones humides.
- De la nécessité d'organiser une réunion pour la mise en place du dispositif « voisins vigilants » avec Mme TUERO, conseillère municipale et référent communal.
- De l'organisation d'une collation après le concert organisé à l'église par la CC2M le 23 juin 2017.
- De la participation de l'Union Nationale des Parachutistes à la cérémonie du 14 juillet 2017.
- D'une réclamation par la commune auprès de Madame la commissaire enquêtrice dans le cadre de la révision du P.L.U. précisant la nécessité de deux emplacements réservés à usage d'implantation d'une réserve incendie.
- D'un sursis à statuer de 24 mois maximum décidé par le Préfet pour rendre sa décision au sujet du projet éolien en raison du futur P.L.U. refusant l'implantation d'éoliennes.
- De la nécessité de fixer un tarif pour mise à disposition d'une licence IV détenue par la commune.
- De la permanence aux élections législatives.
- Des travaux voirie, bâtiments en cours et à venir.
- Que 2 registres des délibérations de 1976 à 2003 sont en cours de reliure.
- D'un dépôt de plainte suite à des dégradations constatées à la station d'épuration rue de la Gare, avec risque de dysfonctionnements.
- De la nécessité de maintenir l'activité tennis à Choisy en Brie.
- De l'évolution de l'état du personnel administratif et technique.

Mme Rozec informe :

- D'une délibération à prendre au prochain conseil municipal visant à facturer le rangement de la salle polyvalente au locataire lorsque celui-ci ne sera pas fait correctement.

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 6 juin 2017
Le Maire, Alain BEAUFORT

